



N° 23-11-65

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le **23 novembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT- M. Marc CLOUET- Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Philippe GEFFROTIN -Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - Mme Laura COUDRIER (présente de 20h30 à 21h35)

Absents :

M. Denis JOLY - M. Philippe HERCYK - M. Lucien KLIPFEL - M. Philippe HERCYK - M. Fabien MOINIER Mme Claudine STEINMANN - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Guillaume DUBOS - Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35)

Pouvoirs :

M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU
M. Denis JOLY pouvoir à M. Marc CLOUET
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLIAME
M. Fabien MOINIER pouvoir à M. François JEFFROY
Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35) pouvoir à Mme Amalia CAPITAINE

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	19
Nombre de Conseillers Votants	24
Date de convocation	16/11/2023
Date d'affichage	16/11/2023

Objet : Budget Principal – Exercice 2023 - Décision modificative n° 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 23-03-21 du Conseil Municipal du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

VU la délibération n° 23-06-41 du Conseil Municipal du 29 juin 2023 approuvant la décision modificative n°1,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 novembre 2023,

CONSIDERANT que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables,

CONSIDERANT qu'elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20231123-23-11-65-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception en préfecture : 28/11/2023

Entendu le rapport de Monsieur Denis GIRARD, Marie Adjoint délégués aux Finances

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, DECIDE

POUR : 14

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINE (pouvoir Mme Laura COUDRIER)

CONTRE : 6

M. Philippe GEFFROTIN - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - Pouvoir M. Philippe HERCYK

ABSTENTION : 4

Mme Carmela DEGLIAME - Pouvoir M. Fabien MOINIER - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

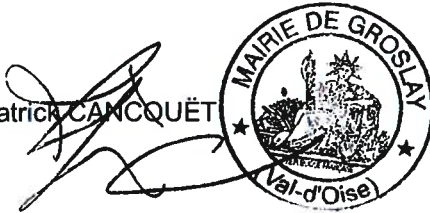
Article 1 : D'ADOPTER la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-après annexé.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire,

le

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance
M. Lucien CORINTHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Corinthe', written in a cursive style.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.